


# L'ECHO DE L'USAGE

**Octobre 2022**

## PERMANENCES

-1er samedi : Marché de La Teste
de 10h à 12 h

-2ème samedi : Gujan Mestras
maison de la culture
43 cours de Verdun de 1Oh à 12h

-dernier samedi : Cazaux devant le bar
« le Cazautier » de 10h à 12h.

Les permanences sont des moments conviviaux d'échange, d'informations, de candidatures de bénévoles, de commandes de bois d'œuvre, d'adhésions et renouvellement.

### Prochainement

* Au MAAT d'Arcachon, Jeudi 13/10 conférence de l'ADDUFU, à 15H

## Sorties scolaires en Forêt, c'est reparti !

Compte tenu de l'incendie de cet été, l'accès des scolaires à la Cabane d'Arnaud n'est pas possible pour le moment. Par contre nous avons trouvé une solution pour accueillir les classes à la scierie associative du Natus. En effet, ce lieu présente toutes les garanties d'un bon accueil.

Notre objectif reste le même, à savoir que dans chaque école, tous les ans, tous les enfants de CM1 du Captalat, entendent parler de la Forêt Usagère, de son histoire, de son fonctionnement, visitent le pôle forestier, découvrent la flore et la faune, afin qu'au cours de leur scolarité, chaque enfant de ces 4 communes, ait eu une information sur cette forêt.

Le 5 octobre nous avons organisé une demi-journée d'information à l'attention des enseignants, pour leur faciliter la tâche et leur montrer tous les documents que nous mettons à leur disposition.

L'inspection pédagogique et nos élus saluent cette belle initiative de l'ADDUFU, pour les jeunes du pays.

## Rassemblement devant la mairie

Un grand rassemblement a réuni, ce 10 septembre, tous les défenseurs de la Forêt Usagère à l'appel, non seulement de l'ADDUFU, mais aussi du « Collectif pour la reviviscence de la Forêt Usagère » (CORFU) et du Collectif citoyen « Ensemble pour la Forêt ».
Cette mobilisation massive et animée a été l'occasion pour l'ADDUFU de rappeler son positionnement à M. le Maire qui a accepté de recevoir une délégation le jour même.

➔ ***Application de la Transaction de 1917***
Sur toutes les coupes effectuées par la DFCI depuis le 5 juillet. Des comptes seront demandés à la DFCI pour obtenir que les sommes reçues de la vente de ces bois coupés, propriété des Usagers, soient réparties selon la règle des 6èmes fixée par cette transaction.

➔ ***Maintien du statut juridique*** **de la Forêt Usagère** :
Respect de la propriété privée ; ni préemption, ni expropriation.
Respect des dispositifs de protection.
(Site classé, Natura 2000, ZNIEFF, ZNRFU dans le PLU,)

➔ ***Sauvegarde du mode de gestion*** :
Maintien des Baillettes et Transactions,
le seul vrai rempart des Droits d'Usage.

➔ ***Après l'évacuation des bois sinistrés,***
***laisser la Forêt Usagère se régénérer naturellement.***

➔ ***Reprise rapide de l'Usage en Forêt*** :
Faire lever l'interdiction d'accès qui frappe les Tenants du Droit d'Usage

## Rencontre Sophie Panonacle

Notre Députée de circonscription, a rencontré 3 représentants de l'ADDUFU à sa permanence d'Arcachon, le 19 Septembre.
Celle-ci nous a assurés de son soutien aux Baillettes et Transactions et aux Droits d'Usage.
Elle nous a appris que L'ADDUFU serait auditionnée par la « Mission d'information sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers »
dont elle est la Rapporteure.

## Réunions des Syndics Généraux

Une lettre de la Préfète rappelle aux Syndics Généraux, qu'il est de leur responsabilité de mettre en place les mesures de traitement des bois sinistrés, sur le fondement de la Transaction de 1917.
Le Maire de La Teste de Buch organise des réunions de travail avec les Syndics Généraux, auxquelles sont associés le Président du Syndicat des Propriétaires, la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture et
la Présidente de l'ADDUFU.
L'ADDUFU se réjouit du consensus affiché par tous les participants sur l'application de la Transaction de 1917 qu'elle réclamait depuis le début.
Cependant, elle ne validera pas les décisions qui sont ou seront prises à l'encontre des propositions qu'elle a présentées :
-Diagnostic objectif sur l'état des arbres par un collège d'experts indépendants, donc désintéressés, et non par le seul CRPF, conseiller en sylviculture.
-Application des principes de gestion forestière respectueux de la biodiversité.
-Laisser la Forêt Usagère se régénérer naturellement.

**Le CA de l'ADDUFU porte à votre connaissance la possibilité de signer la pétition des scientifiques en utilisant le lien suivant:**
https://www.petitionenligne.fr/appel_de_scientifiques_pour_un_moratoire_en_foret_usagere_de_la_teste_de_buch

J'♥ Ma Forêt Usagère ADDUFU

**« Quelle forêt pour demain et pour quels usages »**
Débat Sud-Ouest, l'ADDUFU y était.

Nous avons pu préciser à nouveau nos positions :

Sur le statut de la forêt usagère

- Maintien des baillettes et transactions.
- Association des syndics usagers aux décisions.
- Application de la transaction de 1917 sur les bois commercialisables et mortellement atteints.
- Appel d'offre pour le travail d'abattage et de débardage.
- Adjudication au plus offrant par les syndics généraux.
- Produit des ventes réparti suivant la transaction de 1917.
- Réservation du bois de chauffage aux usagers.
- Pas d'intervention du CRPF en forêt usagère.
- Liberté immédiate pour les usagers de se rendre en forêt Usagère.

Sur le devenir du foncier et du bâti

- Maintien du classement : site classé avec la dune du Pilat.
- Maintien des zonages et du classement du PLU (NRFU).
- Reconstruction du patrimoine bâti en respectant le PLU et l'inventaire des cabanes réalisé par la ville.
- Maintien de la propriété privée, pas de rachat par les communes.

Quelle forêt pour demain ?

Sur la régénérescence du massif et de sa biodiversité :

- Établissement immédiat d'un diagnostic objectif de la forêt, avec des experts indépendants, en lien avec les syndics.
- Enlèvement des bois morts en respectant le sol.
- Maintien de la génétique du pin maritime existant en forêt usagère.

Les baillettes et transactions reposent sur une forêt de pins avec des prélèvements jardinés, et une régénération naturelle. Avant de changer quoi que ce soit, il faut s'efforcer de faire fonctionner ce qui est prévu par les baillettes et transactions.
On peut changer les personnes mais pas les textes.

**L'ADDUFU a reçu une délégation d'élus communistes.**

Le 16 août dernier, des administrateurs de l'ADDUFU ont rencontré, à leur demande, une délégation d'élus communistes composée de :
-André Chassagne, député du Puy de Dôme
-Marie-Claude Varaillas, sénatrice de Dordogne
-Alain Baché, président du groupe PCF à la région
-Stéphane Lebot, vice-président en charge de l'agriculture, alimentation, mers et forêts au département
-Sébastien Laborde, conseiller départemental, Claude Mellier, conseillère métropolitaine, Fred Mellier conseiller régional, Jean Querbes secrétaire du PCF du Bassin.
Ces élus ont été très sensibles au caractère social du statut de notre forêt, d'origine ancienne et qui permet aux habitants d'avoir accès au bois de chauffage gratuitement et au bois d'œuvre en payant seulement la façon.
Ce bien commun a toute son importance dans notre contexte de crise du pouvoir d'achat.
Cependant, le conflit permanent entre propriétaires de parcelles et usagers rend difficile la gestion de cette forêt

## Mobilisons nous !

- L'incendie qui a ravagé notre magnifique forêt nous touche douloureusement,
- les bois brûlés ou coupés sont évacués sans respecter la loi qui régit cette forêt,
- certains veulent profiter de cette catastrophe pour supprimer les droits d'usage,

**C'est pourquoi, en ces temps difficiles l'ADDUFU a besoin plus que jamais de votre soutien.**

**Préparons nous à nous mobiliser pour défendre nos droits.**

**Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion 12€ minimum et de faire adhérer.**

**VISITE DES ELEVES INGENIEURS**

Mercredi 16 septembre, des bénévoles de l'ADDUFU ont reçu des élèves ingénieurs en formation Forêt Bois de l'école Agro-Bordeaux.
Leurs connaissances des forêts les a amené à poser de multiples questions qui témoignaient de leur intérêt pour notre forêt et de leur désir d'échanger avec une association qui défend une autre gestion de la forêt :
(gestion paritaire, servitudes, droits d'usage ….)
Nous avons convenu ensemble de rester en contact pour poursuivre l'échange fructueux que nous avons eu lors de leur visite.

## Quelques photos





Avec 240 km de chemins, arrêtons de dire que la Forêt Usagère n'est pas accessible .




La Cabane d'Arnaud n'a pas brûlé.
Le beau chêne de 300 ans n'est pas tout à fait mort.



Les cabanes détruites devront être reconstruite à l'identique...c'est notre patrimoine.



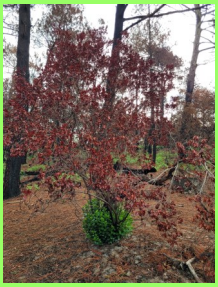
A Jaumard, en deux jours et demi, 450 stères de bois ont été récupérées par les Usagers.





Ces 2 arbres sont condamnés mais les autres vont repartir.





La Forêt n'est pas morte.
Même sans pluie la forêt renait de partout.
C'est incroyable que la nature puisse ainsi reprendre sa place aussi vite, laissons la faire, attendons le printemps.